



Direction de l'instruction publique et de la culture  
Office de l'école obligatoire et du conseil  
Section école ordinaire francophone

Chemin des Lovières 13  
2720 Tramelan  
+41 31 636 16 60  
oeco.inc@be.ch  
www.be.ch/bkd

Notre réf : 2019.ERZ.4211 / 1404172

## **Prise en charges des frais pour la formation FPS : Formation en pédagogie spécialisée**

### **Directives pour les étudiant-e-s employé-e-s par le canton de Berne**

Les enseignant-e-s qui suivent la formation FPS ont la possibilité de se faire remplacer selon les modalités suivantes, ceci pour autant qu'aucune solution n'ait été trouvée à l'interne :

Pour les périodes de cours et uniquement le mercredi matin :

- pour un engagement égal ou inférieur à 25% : une leçon
- pour un engagement de 26% à 50 % : deux leçons
- pour un engagement de 51% à 75 % : trois leçons
- pour un engagement de 76 à 100% : quatre leçons

Il faut considérer d'éventuels remplacements les mercredis matins comme un soutien aux enseignant-e-s qui n'ont pas l'opportunité de libérer ces matinées de tout enseignement. Cela **pour des questions de contraintes liées à l'établissement de l'horaire et non de confort personnel**.

**Pour les stages, les frais de remplacement sont entièrement pris en charge.**

### **Les frais suivants ne sont pas pris en charge par l'OECO EOF :**

- frais d'inscription;
- taxes semestrielles;
- frais de transport;
- frais de repas.